

Commission scolaire

DE SAINT-HYACINTHE



Rapport des activités 2014-2015

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE	3
PROFIL DE LA COMMISSION SCOLAIRE	5
CONSEIL DES COMMISSAIRES	6
CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES COMMISSAIRES	9
RAPPORT DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE	10
PLAN DE LUTTE À LA VIOLENCE ET À L'INTIMIDATION	11
OBJECTIFS ET RÉSULTATS.....	12
ÉTATS FINANCIERS.....	25
RAPPORT EN VERTU DE L'ARTICLE 20 DE LA LOI SUR LA GESTION ET LE CONTRÔLE DES EFFECTIFS, DES MINISTÈRES, DES ORGANISMES ET DES RÉSEAUX DU SECTEUR PUBLIC AINSI QUE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT	29
ANNEXE I - CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES COMMISSAIRES.....	30
ANNEXE II – RAPPORT DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE.....	38
ANNEXE III – ÉVALUATION DES ORIENTATIONS 2 ET 3 DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2012-2013.....	46

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Le Rapport des activités de l'année 2014-2015 nous permet de présenter un portrait du travail réalisé en cours d'année à la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe (CSSH). Cette période fut particulièrement marquée par plusieurs défis, notamment ceux liés aux différentes étapes de réalisation d'un projet ambitieux qui laissera assurément sa trace dans l'histoire de notre commission scolaire, mais aussi dans celle de la communauté maskoutaine. Il s'agit de l'acquisition des installations à vocation éducative et sportive du Séminaire de Saint-Hyacinthe, antérieurement occupées par une école secondaire privée. Il ne fait aucun doute que nous contribuons positivement tant au développement éducatif, culturel que socioéconomique de notre région.

Un manque d'espace dû à la hausse de la clientèle anticipée a nécessité un travail laborieux de réorganisation de nos écoles primaires et secondaires au cours de l'année 2013-2014, conduisant à une série de travaux de rénovation et de mise à niveau, effectués en 2014-2015, en vue de la rentrée scolaire 2015-2016. Le défi : être prêts pour la séquence de déménagements et d'aménagements prévus au cours de l'été 2015, comprenant la première rentrée scolaire dans la nouvelle acquisition accueillant une de nos écoles secondaires. Certes, avec l'efficacité du personnel du Service des ressources matérielles de notre commission scolaire et des directions d'école concernées ainsi que leur équipe-école, cela ne pouvait être qu'une mission accomplie avec brio.

Du point de vue de la reddition de comptes, le rapport annuel 2014-2015 se doit de dresser le portrait de ses résultats liés aux mesures inscrites dans la Convention de partenariat convenue avec le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR). Ces données peuvent non seulement dégager les pratiques favorables à la réussite, mais elles permettent aussi d'ajuster nos orientations pour obtenir sans cesse de meilleurs résultats, afin d'atteindre notre objectif principal qu'est la persévérance scolaire de l'ensemble de nos élèves jeunes et adultes. Nous avons le privilège, à la CSSH, de compter sur un personnel engagé qui s'emploie quotidiennement à adapter sa façon de faire pour assurer le bien-être des élèves et leur offrir un milieu sain, propice aux apprentissages et à leur développement multidimensionnel.

La Convention de partenariat tient ses assises du *Plan stratégique 2014-2016*, lequel émane d'une actualisation du *Plan stratégique 2009-2013* effectuée au cours de l'année 2013-2014, où se sont mis en œuvre des travaux de mise à jour et d'harmonisation avec la Convention de partenariat entre le MEESR et la CSSH. À cet effet, nos trois orientations ont été maintenues : soutenir la persévérance, valoriser et mobiliser et communiquer.

Au plan financier, le conseil des commissaires a adopté l'actualisation du plan de redressement visant à atténuer, autant que possible, les impacts des compressions budgétaires récurrentes auxquelles doit faire face la CSSH.

Concernant un enjeu national, mais qui pose des réflexions et des actions sur le plan local, les conditions de travail des employés syndiqués ont particulièrement retenu l'attention au cours de l'année. En effet,

le 31 mars 2015 sont venues à échéance les trois conventions collectives du personnel syndiqué, engendrant ainsi une période de négociation qui prendra fin lorsqu'une entente sera ratifiée entre la partie patronale et la partie syndicale.

Enfin, nous tenons à adresser des remerciements à toutes ces personnes qui bâtissent ce réseau au quotidien, c'est-à-dire les commissaires et l'ensemble des membres de notre personnel – cadres, professionnels, personnel de soutien, enseignants, etc. – ainsi qu'à celles qui, de près ou de loin, appuient notre mission à titre de bénévoles ou de partenaires.

Merci à vous qui prenez le temps de vous approprier ce rapport, car s'il est une chose dont nous sommes convaincus, c'est qu'une commission scolaire appartient d'abord à un réseau **public** d'éducation, soit un réseau qui vous appartient.

Richard Flibotte,
président

Caroline Dupré,
directrice générale

PROFIL DE LA COMMISSION SCOLAIRE

La Commission scolaire de Saint-Hyacinthe dispense des services éducatifs à la clientèle francophone de 25 municipalités situées sur les territoires des MRC d'Acton et des Maskoutains.

Établissements (38)

30 écoles primaires

4 écoles secondaires

1 école secondaire offrant des programmes d'alternance stages-études aux élèves de 15 à 17 ans

1 école spécialisée, à vocation régionale, accueillant des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage au primaire et au secondaire

1 centre de formation professionnelle

1 centre de formation générale des adultes

Élèves (16 393)

Secteur des jeunes¹ : 11 902

Formation professionnelle et formation générale des adultes² : 4 491

Employés (2 934)

Personnel cadre : 84

Personnel enseignant : 692

Personnel professionnel : 91

Personnel de soutien : 551

Personnel occasionnel : 1 609

¹ Données au 30 septembre 2014.

² Nombre d'élèves déclarés, Bilan 4 du MEESR, septembre 2015.

CONSEIL DES COMMISSAIRES

Composition du conseil des commissaires en juin 2015, lequel est passé de 23 commissaires, dont 2 commissaires parents, à 16 commissaires, dont 4 commissaires parents, lors des élections scolaires tenues le 2 novembre 2014, en raison des modifications apportées à la *Loi sur les élections scolaires* quant au nombre de circonscriptions et à la *Loi sur l'instruction publique* quant au nombre de commissaires parents.

Richard Flibotte

Président de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe et du comité exécutif



France Martin

Vice-présidente de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe et du comité exécutif



Circonscription n° 10
Une partie de la ville de Saint-Hyacinthe

Jacques Favreau



Circonscription n° 1
Acton Vale

Jean-François Messier



Circonscription n° 2
Saint-Barnabé-Sud, Saint-Jude, Saint-Louis, Saint-Bernard-de-Michaudville et une partie de Saint-Hyacinthe

Marin Nichols



Circonscription n° 3
La Présentation, Saint-Damase, Sainte-Madeleine
et Sainte-Marie-Madeleine

Pierre Noël



Circonscription n° 4
Béthanie, Roxton Falls, Sainte-Christine, Saint-
Nazaire-d'Acton, Saint-Théodore-d'Acton et Upton

Annie Pelletier



Circonscription n° 5
Une partie de la ville de Saint-Hyacinthe

Eric Devost



Circonscription n° 6
Sainte-Hélène-de-Bagot, Saint-Hugues, Saint-
Liboire, Saint-Simon et Saint-Marcel-de-Richelieu

Sylvie Donnais



Circonscription n° 7
Une partie de la ville de Saint-Hyacinthe

Sylvie Bilodeau



Circonscription n° 8
Saint-Dominique, Saint-Pie et Saint-Valérien-de-
Milton

Amélie Loranger



Circonscription n° 9
Une partie de la ville de Saint-Hyacinthe

Élyse Simard



Circonscription n° 11
Une partie de la ville de Saint-Hyacinthe

Johanne Harkness



Commissaire parent – primaire

Annick Corbeil



Commissaire parent – secondaire

Marie-Ève Ringuet



Commissaire parent – EHDAA

Lucie Laperrière



Commissaire parent – autre

Photos : François Larivière

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES COMMISSAIRES

Conformément à l'article 175.1 de la Loi sur l'instruction publique, les commissaires se sont dotés d'un code d'éthique et de déontologie.

Le code d'éthique et de déontologie se trouve à l'annexe 1. Il est également disponible sur le site Internet de la Commission scolaire, au www.cssh.qc.ca, dans la section Conseil des commissaires.

Rapport lié au code d'éthique et de déontologie des commissaires

Au cours de l'année 2014-2015, une plainte a été déposée auprès du responsable de l'application du code d'éthique et de déontologie des commissaires. Ce dernier a constaté des manquements relatifs à l'application des articles 4 et 12 du code. Aucune sanction n'a été imposée.

RAPPORT DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

En 2014-2015, 19 demandes ont été adressées au Protecteur de l'élève. De ce nombre, il y a eu 12 redirections d'appels, trois consultations et quatre plaintes. Encore cette année, la redirection d'appels et les consultations représentent la majorité des demandes reçues. Le très faible taux de plaintes s'explique par le fait que le Protecteur de l'élève est une instance de dernier recours et qu'il existe au sein de la commission scolaire un service de traitement des plaintes.

Après avoir examiné les informations et documents qui lui ont été transmis par le plaignant ainsi que par la Commission scolaire, et après avoir enquêté auprès des personnes concernées, l'une des plaintes reçues a été jugée non recevable. Les trois autres plaintes qui ont fait l'objet d'une enquête ont été réglées, dont deux en totalité et une en partie, avec l'aide des directions concernées et du Secrétariat général.

Par ailleurs, le Protecteur de l'élève n'a été informé d'aucune expulsion d'élève pour cause d'intimidation ou de violence et il n'a pas de recommandations à formuler en matière d'intimidation et de violence, puisque aucune demande comportant des allégations de cette nature ne lui a été adressée.

Pour consulter le Rapport annuel du Protecteur de l'élève pour l'année 2014-2015 ou pour connaître la nature des consultations effectuées auprès de celui-ci pour la même année, voir l'Annexe 2.

Les fonctions principales d'un protecteur de l'élève sont :

- Informer les plaignants de leurs droits et de leurs recours possibles;
- Conseiller et offrir aux plaignants des pistes de solution à l'égard des problèmes soulevés;
- Traiter des plaintes à la suite de l'épuisement des recours mis à la disposition des plaignants;
- À la suite d'une enquête, soumettre l'évaluation du bien-fondé d'une plainte, dans le cadre d'un avis, à l'endroit du conseil des commissaires;
- Au besoin, émettre les recommandations ou correctifs, afin de prévenir ou corriger une erreur ou une injustice commise à l'endroit d'un plaignant.

Le Protecteur de l'élève joue un rôle à la fois correctif, dans le traitement d'une plainte, et préventif, par le biais de recommandations qui peuvent toucher le respect des droits des usagers, mais également la qualité des services émis par la commission scolaire.

PLAN DE LUTTE À LA VIOLENCE ET À L'INTIMIDATION

En 2012-2013, toutes les écoles se sont dotées d'un plan de lutte à la violence et à l'intimidation, incluant diverses actions de prévention, de sensibilisation et d'intervention. En 2014-2015, 83 plaintes en provenance de l'une ou l'autre de ces écoles ont été portées à l'attention de la directrice générale de la CSSH par un directeur d'école, en application de l'article 96.12 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Nature des 83 plaintes	54 plaintes sur l'intimidation 29 plaintes sur la violence
Interventions faites	<p>Les interventions mises en place par les écoles sont conformes à celles prévues à leur plan de lutte contre l'intimidation et la violence.</p> <p>Il y a eu principalement deux types d'intervention relativement aux plaintes reçues :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des rencontres : au nombre de celles-ci, il y en a eu 103 avec les victimes, 15 avec des témoins et 102 avec des agresseurs. • Une communication a été établie systématiquement auprès des parents des victimes et ceux des auteurs des actes. De plus, 69 communications ont été recensées auprès des élèves témoins.
Proportion de ces interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du Protecteur de l'élève	Comme mentionné dans la section précédente, pour l'année 2014-2015, aucune plainte n'a été portée à l'attention du Protecteur de l'élève.

OBJECTIFS ET RÉSULTATS

Le *Plan stratégique 2014-2016* de la Commission scolaire représente l'actualisation du *Plan stratégique 2009-2013* à la suite des travaux de mise à jour et d'harmonisation effectués en 2014 avec la Convention de partenariat entre le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) et la Commission scolaire. C'est en avril 2014 que le Plan stratégique 2014-2016 a été adopté par le conseil des commissaires.

Les trois orientations du Plan ont été maintenues :

- Orientation 1 | Soutenir la persévérance
- Orientation 2 | Valoriser et mobiliser
- Orientation 3 | Communiquer

L'orientation 1 fait l'objet d'une convention de partenariat avec le ministre.

Dans son intention de soutenir la persévérance, la CSSH concentre ses efforts autour de cinq axes principaux : la diplomation et la qualification des élèves avant l'âge de 20 ans, le soutien et le développement de compétences liées à la réussite, le développement de comportements favorisant la persévérance, l'adaptation de l'offre de service et le développement du partenariat régional.

Pour ces axes, la CSSH s'est fixé des objectifs dont l'atteinte est évaluée périodiquement selon des indicateurs bien précis. Les pages qui suivent présentent les résultats de l'évaluation des objectifs du Plan stratégique 2014-2016 à la lumière des indicateurs choisis pour l'orientation 1. Concernant l'évaluation des orientations 2 et 3, vous trouverez à l'annexe 3 l'extrait du rapport annuel 2013-2014 lié à ces deux orientations. C'est au terme du Plan stratégique 2014-2016 qu'une nouvelle évaluation sera présentée à cet effet.

ORIENTATION 1³

ORIENTATION Soutenir la persévérance

AXE Augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

OBJECTIF Augmenter le taux de diplomation et de qualification au secondaire, avant l'âge de 20 ans

INDICATEURS

- Le taux de sortie avec qualification ou diplôme en formation générale des jeunes;
- Le taux de diplomation et de qualification avant l'âge de 20 ans en formation générale des jeunes, en formation générale des adultes et en formation professionnelle.

Tableau 1	Taux de sortie avec diplôme ou qualification parmi les élèves sortants en formation générale des jeunes					Constats	Cible 2016 76 %
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014		
CS de Saint-Hyacinthe	75,1 %	75,0 %	75,7 %	79,3 %	80,1 %	Pour une deuxième année consécutive, la cible est atteinte. Cela traduit bien l'ensemble des efforts coordonnés des secteurs aux jeunes, aux adultes et au professionnel afin que les élèves obtiennent un diplôme ou une qualification au terme de leur parcours scolaire.	

Source : MEESR, 2014

Tableau 2	Taux de diplomation et de qualification avant l'âge de 20 ans en formation générale des jeunes (FGJ), en formation générale des adultes (FGA) et en formation professionnelle (FP)					Constats	Cible 2016 76 %
	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008		
Année de la première inscription en sec. 1						Le taux est en constante augmentation. Cette augmentation de la diplomation est attribuable, notamment, au secteur des adultes qui est passé de 5,8 % en 2013 à 7,6 % en 2014. Les initiatives mises en place dans tous les secteurs se poursuivent pour rehausser la diplomation et la qualification avant l'âge de 20 ans, afin que la cible soit atteinte en 2016.	
Diplômés ou qualifiés jusqu'en...	2010	2011	2012	2013	2014		
CS de Saint-Hyacinthe	64,7 %	62,6 %	64,6 %	69,1 %	69,8 %		
FGJ	55,1 %	50,1 %	53,3 %	60,1 %	58,9 %		
FGA	7,0 %	7,0 %	8,0 %	5,8 %	7,6 %		
FP	2,7 %	2,7 %	3,3 %	3,3 %	3,3 %		

Source : MEESR, 2014

ORIENTATION Soutenir la persévérance

AXE Le soutien et le développement des compétences liées à la réussite

OBJECTIF Améliorer la maîtrise de la lecture chez un plus grand nombre d'élèves

INDICATEURS

- La proportion des garçons et des filles ayant une lecture fonctionnelle à la fin de la 1^{re} année du primaire, test standardisé;
- La proportion des garçons et des filles obtenant un minimum de 75 % en lecture à la fin du 1^{er} cycle (épreuve locale), du 2^e cycle et du 3^e cycle du primaire (épreuves obligatoires);
- La proportion des garçons et des filles obtenant un minimum de 75 % en lecture à la fin du 1^{er} cycle du secondaire (épreuve locale);
- La proportion des garçons et des filles obtenant un minimum de 75 % en lecture au résultat final sur le bulletin, à la fin de chaque année du primaire et du secondaire.

³ Les données présentées dans les divers tableaux de cette section proviennent du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR), lorsque les données compilées étaient disponibles en 2015. C'est le cas pour les tableaux 1, 2 et 21. Pour tous les autres tableaux, les données ont été compilées par la CSSH, en 2015.

OBJECTIF Augmenter la réussite des élèves intégrés éprouvant des difficultés d'adaptation et d'apprentissage (élèves ayant un PIA)

INDICATEURS

- La proportion des élèves intégrés éprouvant des difficultés d'adaptation et d'apprentissage ayant une lecture fonctionnelle à la fin de la 1^{re} année du primaire, test standardisé;
- La proportion des élèves intégrés éprouvant des difficultés d'adaptation et d'apprentissage obtenant un minimum de 60 % en lecture à la fin du 1^{er} cycle (épreuve locale), du 2^e cycle et du 3^e cycle du primaire (épreuves obligatoires);
- La proportion des élèves intégrés éprouvant des difficultés d'adaptation et d'apprentissage obtenant un minimum de 60 % en lecture à la fin du 1^{er} cycle du secondaire (épreuve locale);
- La proportion des élèves intégrés éprouvant des difficultés d'adaptation et d'apprentissage obtenant un minimum de 60 % en lecture au résultat final sur le bulletin, à la fin de chaque année du primaire et du secondaire.

Résultats aux épreuves de lecture au primaire

Tableau 3	Lecture fonctionnelle à la fin de la 1 ^{re} année du primaire, test standardisé						Constats	Cibles 2016
	Juin 2010	Juin 2011	Juin 2012	Juin 2013	Juin 2014	Juin 2015		
Tous les élèves <i>Proportion d'élèves ayant 75 % et plus</i>	67 %	75 %	72 %	71 %	71 %	72 %	Le test administré par les orthopédagogues à tous les élèves de 1 ^{re} année permet d'évaluer la lecture fonctionnelle de ces derniers. Les résultats sont constants depuis les trois dernières années. Aussi, le dépistage précoce permet de mettre en place un soutien pédagogique adapté aux besoins particuliers des élèves.	75 %
Élèves HDAA* <i>Proportion d'élèves ayant 60 % et plus</i>	46 %	51 %	48 %	48 %	52 %	50 %		55 %

*Les élèves HDAA sont des élèves qui éprouvent des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage et qui bénéficient d'un plan d'intervention (PI).

Tableau 4	Lecture à la fin du 1 ^{er} cycle du primaire, épreuve locale						Constats	Cibles 2016
	Juin 2010	Juin 2011	Juin 2012	Juin 2013	Juin 2014	Juin 2015		
Tous les élèves <i>Proportion d'élèves ayant 75 % et plus</i>					73 %	70 %	Une légère baisse a été observée en 2015, tant en ce qui concerne le taux de maîtrise (75 % et plus) que le taux de réussite des élèves HDAA. Nous observons que les critères « Réaction au texte » et « Jugement critique » ont été moins bien réussis.	75 %
Élèves HDAA* <i>Proportion d'élèves ayant 60 % et plus</i>					81 %	78 %		85 %

Tableau 5	Lecture à la fin du 2 ^e cycle du primaire, épreuve obligatoire du MEESR						Constats	Cibles 2016
	Juin 2010	Juin 2011	Juin 2012	Juin 2013	Juin 2014	Juin 2015		
Tous les élèves <i>Proportion d'élèves ayant 75 % et plus</i>	30 %	34 %	42 %	50 %	52 %	66 %	Les résultats sont en constante hausse et montrent que les cibles ont été atteintes. Les pratiques probantes en lecture ont été l'objet de formation et d'accompagnement pour tous les enseignants de ce cycle ces dernières années.	60 %
Élèves HDAA* <i>Proportion d'élèves ayant 60 % et plus</i>	57 %	47 %	67 %	65 %	71 %	79 %		70 %

Tableau 6	Lecture à la fin du 3 ^e cycle du primaire, épreuve obligatoire du MEESR						Constats	Cibles 2016
	Juin 2010	Juin 2011	Juin 2012	Juin 2013	Juin 2014	Juin 2015		
Tous les élèves <i>Proportion d'élèves ayant 75 % et plus</i>		42 %	54 %	47 %	46 %	47 %	Les résultats sont relativement constants. Des actions sont mises en place dans toutes les écoles autour des pratiques pédagogiques reconnues par la recherche pour favoriser un meilleur apprentissage des élèves.	60 %
Élèves HDAA* <i>Proportion d'élèves ayant 60 % et plus</i>		61 %	62 %	69 %	69 %	63 %		75 %

Résultats au bulletin en lecture au primaire

Tableau 7	Résultat final au bulletin en lecture, à la fin de chaque année du primaire						Constats	Cibles 2016
	Niveau	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015		
Tous les élèves <i>Proportion d'élèves ayant 75 % et plus</i>	1 ^e	73 %	69 %	70 %	72 %	70 %	Une analyse nous permet de constater que les résultats finaux au bulletin sont similaires aux résultats des épreuves. En ce qui concerne les élèves HDAA, nous remarquons une hausse de leur taux de réussite. Plusieurs cibles sont atteintes ou sont en voie de l'être. Des mesures ciblées sont mises en place pour eux afin de répondre adéquatement à leurs besoins.	75 %
	2 ^e	71 %	62 %	68 %	69 %	67 %		75 %
	3 ^e	59 %	57 %	54 %	55 %	55 %		60 %
	4 ^e	57 %	51 %	53 %	52 %	59 %		60 %
	5 ^e	57 %	46 %	55 %	49 %	46 %		60 %
	6 ^e	59 %	52 %	51 %	52 %	50 %		60 %
Élèves HDAA* <i>Proportion d'élèves ayant 60 % et plus</i>	1 ^e	77 %	67 %	69 %	76 %	79 %	80 %	
	2 ^e	79 %	79 %	81 %	84 %	84 %	85 %	
	3 ^e	77 %	80 %	75 %	81 %	83 %	80 %	
	4 ^e	81 %	79 %	85 %	77 %	87 %	85 %	
	5 ^e	78 %	74 %	83 %	83 %	79 %	85 %	
	6 ^e	76 %	71 %	77 %	80 %	81 %	80 %	

Résultats aux épreuves de lecture au secondaire

Tableau 8	Lecture à la fin du 1 ^{er} cycle du secondaire, épreuve locale						Constats	Cibles 2016
	Juin 2010	Juin 2011	Juin 2012	Juin 2013	Juin 2014	Juin 2015		
Tous les élèves <i>Proportion d'élèves ayant 75 % et plus</i>		23 %	25 %	13 %	22 %	22 %	La même épreuve a été administrée en 2014 et 2015. Nous observons une stabilité des résultats. Ces derniers sont en-deçà des cibles visées. La transition primaire-secondaire est au cœur des préoccupations. Des pistes d'intervention sont envisagées pour favoriser la réussite des élèves et un plan d'action a été élaboré en ce sens.	30 %
Élèves HDAA* <i>Proportion d'élèves ayant 60 % et plus</i>		78 %	45 %	26 %	40 %	41 %		50 %

Résultats au bulletin en lecture au secondaire

Tableau 9	Résultat final au bulletin en lecture à la fin de chaque année du secondaire							Constats	Cibles 2016
	Niveau	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015			
Tous les élèves <i>Proportion d'élèves ayant 75 % et plus</i>	1 ^{re}		43 %	35 %	36 %	32 %	La proportion des élèves de la 3 ^e secondaire ayant obtenu 75 % et plus a connu une hausse de 10 % en 2014-2015. Pour ce qui est des élèves HDAA, nous observons que trois des cinq niveaux ont connu une hausse en 2014-2015.	45 %	
	2 ^e		29 %	25 %	34 %	29 %		30 %	
	3 ^e	29 %	38 %	33 %	30 %	40 %		40 %	
	4 ^e	34 %	34 %	33 %	35 %	28 %		40 %	
	5 ^e	40 %	21 %	47 %	30 %	21 %		50 %	
Élèves HDAA* <i>Proportion d'élèves ayant 60 % et plus</i>	1 ^{re}		70 %	78 %	62 %	66 %	Comme plusieurs des résultats sont en baisse, la promotion des pratiques probantes demeure une priorité afin que l'ensemble des élèves développent leur compétence à lire, puisqu'il s'agit du prédicteur important de la réussite scolaire.	80 %	
	2 ^e		55 %	52 %	62 %	57 %		60 %	
	3 ^e	81 %	83 %	64 %	68 %	70 %		75 %	
	4 ^e	88 %	78 %	62 %	64 %	59 %		80 %	
	5 ^e	50 %	77 %	70 %	56 %	66 %		75 %	

ORIENTATION Soutenir la persévérance

AXE Le soutien et le développement des compétences liées à la réussite

OBJECTIF Améliorer la maîtrise en mathématique chez un plus grand nombre d'élèves

INDICATEURS

- La proportion des garçons et des filles obtenant un minimum de 75 % en mathématique à la fin du 1^{er} cycle, du 2^e cycle (épreuves locales) et du 3^e cycle du primaire (épreuve obligatoire);
- La proportion des garçons et des filles obtenant un minimum de 75 % en mathématique à la fin du 1^{er} cycle du secondaire (épreuve locale);
- La proportion des garçons et des filles obtenant un minimum de 75 % en mathématique au résultat final sur le bulletin, à la fin de chaque année du primaire et du secondaire.

OBJECTIF Augmenter la réussite des élèves intégrés éprouvant des difficultés d'adaptation et d'apprentissage (élèves ayant un PIA)

INDICATEURS

- La proportion des élèves intégrés éprouvant des difficultés d'adaptation et d'apprentissage obtenant un minimum de 60 % en mathématique à la fin du 1^{er} cycle, du 2^e cycle (épreuves locales), et du 3^e cycle du primaire (épreuve obligatoire);
- La proportion des élèves intégrés éprouvant des difficultés d'adaptation et d'apprentissage obtenant un minimum de 60 % en mathématique à la fin du 1^{er} cycle du secondaire (épreuve locale);
- La proportion des élèves intégrés éprouvant des difficultés d'adaptation et d'apprentissage obtenant un minimum de 60 % en mathématique au résultat final sur le bulletin, à la fin de chaque année du primaire et du secondaire.

Résultats aux épreuves en mathématique au primaire

Tableau 10	Mathématique à la fin du 1 ^{er} cycle du primaire, épreuve locale				Constats	Cibles 2016
	Juin 2011	Juin 2012	Juin 2014	Juin 2015		
Tous les élèves <i>Proportion d'élèves ayant 75 % et plus</i>			56 %	66 %	La hausse des résultats est notamment attribuable aux initiatives mises en place dans les milieux pour développer le sens du nombre chez les élèves, et ce, dès leur entrée à l'école.	60 %
Élèves HDAA* <i>Proportion d'élèves ayant 60 % et plus</i>			71 %	73 %		75 %

Tableau 11	Mathématique à la fin du 2 ^e cycle du primaire, épreuve locale				Constats	Cibles 2016
	Juin 2012	Juin 2013	Juin 2014	Juin 2015		
Tous les élèves <i>Proportion d'élèves ayant 75 % et plus</i>	50 %	46 %	55 %	60 %	Les cibles ont été atteintes pour cet indicateur. À l'épreuve locale, le critère 1 (compréhension de la tâche) est très bien réussi par l'ensemble des élèves. L'enseignement explicite d'une démarche à l'aide d'une carte d'organisation peut expliquer cette amélioration.	55 %
Élèves HDAA* <i>Proportion d'élèves ayant 60 % et plus</i>	66 %	61 %	62 %	71 %		70 %

Tableau 12	Mathématique à la fin du 3 ^e cycle du primaire, épreuve obligatoire du MEESR				Constats	Cibles 2016
	Juin 2012	Juin 2013	Juin 2014	Juin 2015		
Tous les élèves <i>Proportion d'élèves ayant 75 % et plus</i>	46 %	55 %	50 %	58 %	Les résultats sont aussi à la hausse à ce cycle. Le taux de réussite des élèves HDAA a connu une importante hausse, soit de 16 points par rapport à l'année précédente. Divers moyens sont utilisés pour aider les élèves qui éprouvent des difficultés persistantes, comme la manipulation pour développer le sens du nombre. Ainsi, les élèves exploitent des stratégies qui assurent leur réussite.	60 %
Élèves HDAA* <i>Proportion d'élèves ayant 60 % et plus</i>	64 %	61 %	57 %	73 %		65 %

Résultats au bulletin en mathématique au primaire

Tableau 13	Résultat final au bulletin en mathématique, à la fin de chaque année du primaire							Constats	Cibles 2016
	Niveau	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015	2015		
Tous les élèves <i>Proportion d'élèves ayant 75 % et plus</i>	1 ^{re}	69 %	66 %	69 %	73 %	75 %	La proportion d'élèves ayant obtenu 75 % et plus tend à se stabiliser. En comparant les résultats avec ceux de 2010-2011, on voit une amélioration globale. On peut donc en conclure que les actions mises en place depuis quelques années favorisent la maîtrise des compétences en mathématique.	75 %	
	2 ^e	58 %	54 %	61 %	67 %	68 %		65 %	
	3 ^e	54 %	53 %	55 %	59 %	56 %		60 %	
	4 ^e	53 %	57 %	56 %	61 %	63 %		65 %	
	5 ^e	50 %	48 %	57 %	57 %	54 %		60 %	
	6 ^e	54 %	52 %	57 %	60 %	61 %		65 %	
Élèves HDAA* <i>Proportion d'élèves ayant 60 % et plus</i>	1 ^{re}	82 %	71 %	76 %	76 %	82 %	En ce qui concerne les élèves HDAA, nous observons également une amélioration des résultats. Les orthopédagogues soutiennent de plus en plus les élèves qui éprouvent des difficultés en mathématique.	80 %	
	2 ^e	75 %	71 %	71 %	81 %	82 %		80 %	
	3 ^e	75 %	77 %	75 %	80 %	83 %		80 %	
	4 ^e	81 %	79 %	82 %	79 %	89 %		85 %	
	5 ^e	75 %	67 %	79 %	78 %	78 %		80 %	
	6 ^e	73 %	71 %	74 %	78 %	80 %		75 %	

Résultats aux épreuves en mathématique au secondaire

Tableau 14	Mathématique à la fin du 1 ^{er} cycle du secondaire, épreuve locale							Constats	Cibles 2016
	Juin 2010	Juin 2011	Juin 2012	Juin 2013	Juin 2014	Juin 2015	2015		
Tous les élèves <i>Proportion d'élèves ayant 75 % et plus</i>		18 %	18 %	46 %	33 %	40 %	Nous observons une hausse des résultats par rapport à l'année dernière. Les mesures de soutien mises en place au primaire se poursuivent au secondaire afin de favoriser leur réussite.	40 %	
Élèves HDAA* <i>Proportion d'élèves ayant 60 % et plus</i>		31 %	17 %	67 %	46 %	51 %		60 %	

Résultats au bulletin en mathématique au secondaire

Tableau 15	Résultat final au bulletin en mathématique, à la fin de chaque année du secondaire						Constats	Cibles 2016
	Niveau	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015		
Tous les élèves <i>Proportion d'élèves ayant 75 % et plus</i>	1 ^e	36 %	42 %	39 %	48 %	48 %	Nous remarquons globalement une amélioration des résultats. Plusieurs cibles sont atteintes ou en voie de l'être. Les actions mises en place ces dernières années montrent qu'elles favorisent positivement le développement des compétences des élèves en mathématique. Le projet touchant l'apprentissage de la fraction au primaire et au secondaire fait partie de ces pistes d'intervention.	45 %
	2 ^e		35 %	35 %	38 %	45 %		40 %
	3 ^e	26 %	27 %	32 %	37 %	37 %		40 %
	4 ^e		28 %	34 %	36 %	39 %		40 %
	5 ^e	32 %	31 %	39 %	45 %	41 %		45 %
Élèves HDAA* <i>Proportion d'élèves ayant 60 % et plus</i>	1 ^e	64 %	62 %	61 %	64 %	64 %		70 %
	2 ^e		53 %	55 %	57 %	62 %		60 %
	3 ^e	53 %	44 %	54 %	60 %	57 %		60 %
	4 ^e		74 %	65 %	69 %	76 %		75 %
	5 ^e	100 %	71 %	68 %	81 %	81 %		75 %

ORIENTATION Soutenir la persévérance

AXE Le développement de comportements favorisant la persévérance

OBJECTIF Susciter l'engagement des élèves dans leur réussite scolaire

INDICATEURS

- Le taux de décrochage scolaire chez les filles et le taux de décrochage chez les garçons;
- Le taux d'assiduité au secondaire.

Tableau 16	Taux de décrochage scolaire chez les filles et taux de décrochage chez les garçons					Constats	Cible 2016 24 %
	2008- 2009	2009- 2010	2010- 2011	2011- 2012	2012- 2013		
CS de Saint-Hyacinthe	28,6 %	24,9 %	25,0 %	24,3 %	20,7 %	Le dernier taux obtenu (20,7 %) de décrochage représente un résultat meilleur que la cible à atteindre de 24 %. Il s'agit du plus bas depuis les 5 dernières années. De nombreuses actions sont déployées dans les écoles, notamment un suivi d'accompagnement pour les élèves présentant un risque de décrochage.	
<i>Sexe féminin</i>	23,4 %	18,7 %	17,9 %	19,8 %	17,8 %		
<i>Sexe masculin</i>	33,3 %	31,9 %	32,5 %	29,0 %	23,5 %		

Tableau 17	Taux d'assiduité des élèves au secondaire						Constats	Cible 2016 95 %
	2009- 2010	2010- 2011	2011- 2012	2012- 2013	2013- 2014	2014- 2015		
CS de Saint-Hyacinthe	91,73 %	91,96 %	91,86 %	91,92 %	92,06 %	92,55 %	Les résultats sont comparables à ceux des dernières années. Une gestion rigoureuse des absences et un encadrement des élèves présentant une problématique d'assiduité scolaire sont mises en place dans les écoles secondaires depuis 2009.	

ORIENTATION Soutenir la persévérance**AXE** Le développement de comportements favorisant la persévérance**OBJECTIF** Améliorer le sentiment de sécurité à l'école et la condition physique des élèves et favoriser le développement de saines habitudes alimentaires**INDICATEURS**

- Le taux d'élèves ayant un sentiment de sécurité élevé à l'école
- Le taux d'élèves physiquement actifs pour chacune des années du primaire et du secondaire
- Le taux d'élèves ayant de saines habitudes alimentaires pour chacune des années du primaire et du secondaire

Tableau 18	2014-2015		Constats	Cible 2016
♦ Taux d'élèves ayant un sentiment de sécurité élevé à l'école	86 %	des répondants du primaire (tous les élèves du 3 ^e cycle)	se sentent souvent ou toujours en sécurité à l'école.	90 %
	78 %	des répondants du secondaire (échantillonnage)		80 %
♦ Taux d'élèves physiquement actifs	48 %	des répondants du primaire (tous les élèves du 3 ^e cycle)	accordent 60 minutes et plus par jour à des activités physiques.	50 %
	35 %	des répondants du secondaire (échantillonnage)		40 %
♦ Taux d'élève ayant de saines habitudes alimentaires	29 %	des répondants du primaire (tous les élèves du 3 ^e cycle)	consomment au moins 5 portions par jour de fruits et de légumes.	35 %
	15 %	des répondants du secondaire (échantillonnage)		20%
	53 %	des répondants du primaire (tous les élèves du 3 ^e cycle)	consomment entre 3 et 4 portions par jour de produits laitiers, dont 2 portions de lait.	55 %
	44 %	des répondants du secondaire (échantillonnage)		50%
	77 %	des répondants du primaire (tous les élèves du 3 ^e cycle)	prennent toujours un déjeuner avant les cours.	80 %
	54 %	des répondants du secondaire (échantillonnage)		60%
	68 %	des répondants du primaire (tous les élèves du 3 ^e cycle)	ne consomment pas de boissons sucrées à tous les jours.	70 %
	54 %	des répondants du secondaire (échantillonnage)		60 %

ORIENTATION Soutenir la persévérance**AXE** L'adaptation de l'offre de service**OBJECTIF** Offrir des cheminements de formation diversifiés tenant compte des capacités et des intérêts des élèves**INDICATEURS**

- Le portrait annuel de l'offre des cheminements en adaptation scolaire, en formation générale des jeunes, en formation générale des adultes et en formation professionnelle.

Tableau 19

Portrait 2014-2015 des cheminements scolaires

Adaptation scolaire, formation générale des jeunes, formation générale des adultes et formation professionnelle

Formation générale des jeunes			Formation générale des adultes	Formation professionnelle		
VOLETS	PROGRAMMES PARTICULIERS	ADAPTATION SCOLAIRE	SERVICES	PROGRAMMES		
École secondaire Fadette			CFM	ÉPSH		
<ul style="list-style-type: none"> Concentration soccer Soccer Sciences et technologie Classe ressource 	<ul style="list-style-type: none"> Sport-études Judo Soccer Patinage artistique Équitation Nage synchronisée Natation Baseball Gymnastique Tennis Hockey 	<ul style="list-style-type: none"> 2 classes de service de soutien temporaire (SST) 1 cours préparatoire (PRE) 1 classe de troubles de comportement (TC) 			<ul style="list-style-type: none"> Alphabétisation Présecondaire 1^{er} cycle du secondaire 2^e cycle du secondaire Intégration sociale en horticulture Intégration socioprofessionnelle Alphafrancisation Préparation à la formation professionnelle Préparation aux études postsecondaires Service d'entrée en formation La Marge - école de la rue 	<ul style="list-style-type: none"> Complaisance Gestion d'une entreprise de la construction Lancement d'une entreprise Représentation Secrétariat Vente - conseil Décoration intérieure et présentation visuelle Briquetage - maçonnerie Charpenterie - menuiserie Dessin de bâtiment Plâtrage Plomberie et chauffage Électricité Réparation d'appareils électroniques audiovisuels Fabrication de structures métalliques et de métaux ouvrés Techniques d'usinage Usinage sur machines-outils à commande numérique Mécanique agricole Mécanique automobile Vente de pièces mécaniques et d'accessoires Assistance à la personne à domicile Assistance à la personne en établissement de santé Santé, assistance et soins infirmiers Fleuristerie Grandes cultures Horticulture et jardinerie Production animale Production horticole Réalisation d'aménagements paysagers Coiffure Esthétique Transport par camion
École secondaire Casavant						
<ul style="list-style-type: none"> Multisports Multitart Multimédia Hockey Classe ressource 	<ul style="list-style-type: none"> Cocentration Arts 	<ul style="list-style-type: none"> 8 classes en cheminement continu (CC) 4 classes de communication (COM) 6 classes en formation préparatoire au travail (FPT) 1 classe en trouble envahissant du développement (TED) - 1^{er} cycle 1 classe TED-FPT (2^e cycle) 1 cours préparatoire (PRE) 				
Polyvalente Hyacinthe-Delorme						
<ul style="list-style-type: none"> Volet arts visuels Volet plein air Volet musique Classe ressource Volet science de l'environnement Volet éducation 	<ul style="list-style-type: none"> Programme éducation internationale Francisation - ILSS 	<ul style="list-style-type: none"> 2 classes en cheminement continu (CC) 2 classes de communication (COM) 1 classe de cheminement adapté (CA) 2 classes de FMS 1 classe de cours préparatoire (PRE) 1 classe en trouble de comportement - répit (TC) 3 classes CFER 1 classe CFER-FPT 				
Polyvalente Robert-Ouimet						
<ul style="list-style-type: none"> Projet Mozart Projet Aristote Projet Olympe Classe ressource Classe d'appui 	<ul style="list-style-type: none"> 2 classes de Pré-DEP 	<ul style="list-style-type: none"> 4 classes TC 9 classes (DIM-DIP) 1 classe CJM - La Relance - localisée à PHD 4 classes CJM 				
École René Saint-Pierre						
<ul style="list-style-type: none"> 4 classes au Pré-DEP 5 classes FMS 						
École Raymond						

ORIENTATION Soutenir la persévérance**AXE** L'adaptation de l'offre de service**OBJECTIF** Offrir des cheminements de formation diversifiés tenant compte des capacités et des intérêts des élèves**INDICATEURS**

- Le taux de persévérance à l'intérieur des programmes suivants : Pré-DEP, concomitance, FMS et FPT*

Tableau 20	Taux de persévérance à l'intérieur des programmes suivants : Pré-DEP, concomitance, FMS et FPT					Constats	Cibles 2016
	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015		
Pré-DEP	82,95 %	79,75 %	83,80 %	83,33 %	73,63 %	Le taux de persévérance a diminué de près de 10 % en 2014-2015. Un projet pilote est en cours cette année pour contrer cette situation.	85 %
Concomitance	88,88 %	75,00 %	83,35 %	78,57 %	À venir	Taux de persévérance variant principalement en raison du nombre d'élèves total par cohorte qui diffère (deux élèves ont interrompu leur formation pour la cohorte 2010-2011 et trois élèves pour chacune des cohortes 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014). Les cohortes en concomitance se déroulant sur deux années, le taux de persévérance de la cohorte 2014-2015 sera connu à la fin de l'année scolaire 2015-2016.	85 %
FMS	78,8 %	67,2 %	79,9 %	81,4 %	81,3 %	Depuis deux ans, le taux est stable. Des efforts sont poursuivis afin que le taux soit haussé et que davantage d'élèves puissent obtenir une certification.	85 %
FPT	83,51 %	82,01 %	81,87 %	83,33 %		Le taux de persévérance a connu une légère baisse en 2014-2015. Pour favoriser l'engagement des élèves, nous sommes constamment à la recherche de milieux de stage variés qui sauront répondre aux besoins et capacités des jeunes EHDAA.	85 %

* Pré-DEP : Il s'agit d'un programme préparatoire à l'entrée en formation professionnelle

FMS : Formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé (programme officiel du MEESR)

FPT : Formation préparatoire au travail (programme officiel du MEESR)

ORIENTATION Soutenir la persévérance**AXE** L'adaptation de l'offre de service**OBJECTIF** Augmenter le nombre de nouveaux élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle**INDICATEURS**

- Le nombre de nouveaux élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle
- La proportion des nouveaux élèves de moins de 20 ans sur le nombre des nouveaux élèves admis en formation professionnelle

Tableau 21	Importance des élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle								Cible 2016
	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	
Nombre de nouveaux élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle	511	546	575	521	535	524	489		550
Proportion des nouveaux élèves de moins de 20 ans sur le nombre des nouveaux élèves admis en formation professionnelle	53,6 %	52,6 %	53,1 %	47,1 %	48,9 %	45,0 %	43,2 %		50,0 %

Nous remarquons que de 2011-2012 à 2013-2014, la proportion des nouveaux élèves de moins de 20 ans pour notre commission scolaire est passée de 48,9 % à 43,2 %. Durant cette même période, cette proportion est passée de 31,1 % à 27,2 % dans le réseau. La baisse démographique annoncée et vécue chez les élèves de moins de 20 ans nous préoccupe pour l'atteinte de notre objectif.

ORIENTATION Soutenir la persévérance

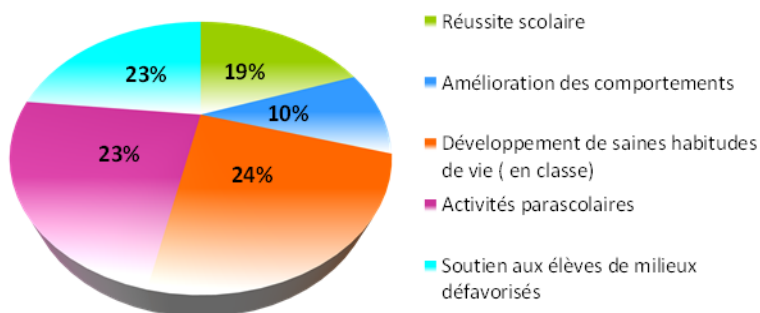
AXE Le développement du partenariat régional

OBJECTIF Poursuivre la coopération avec les partenaires de la région afin de créer un environnement favorable à la persévérance des élèves

INDICATEUR

- Le nombre et la nature des ententes, des projets et des partenariats liés à la persévérance

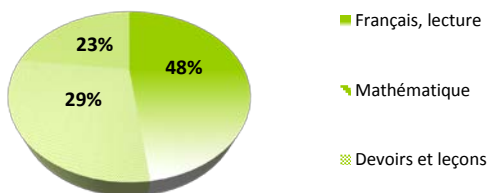
Graphique 19
Nombre et nature des ententes, des projets et des partenariats liés à la persévérance



1284 ententes, projets ou partenariats

Graphique 19A

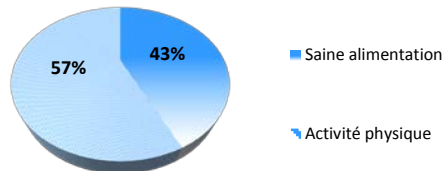
Ententes, projets et partenariats liés à la réussite scolaire



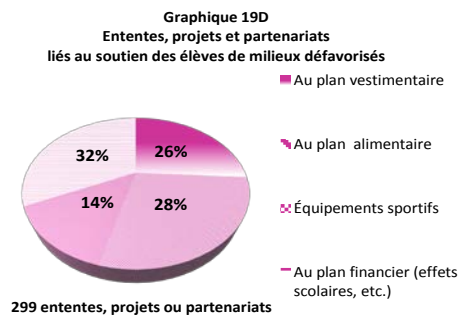
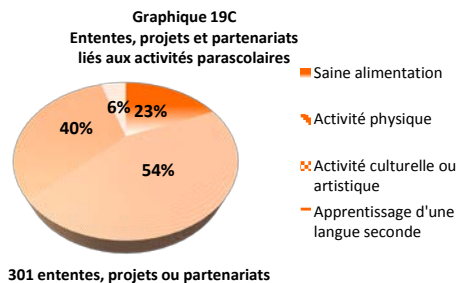
250 ententes, projets ou partenariats

Graphique 19B

Ententes, projets et partenariats liés au développement de saines habitudes de vie (en classe)



303 ententes, projets ou partenariats

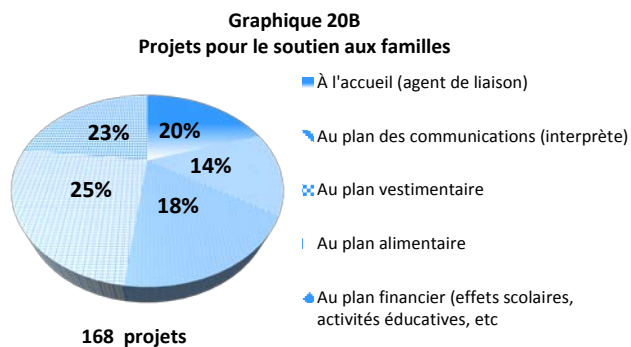
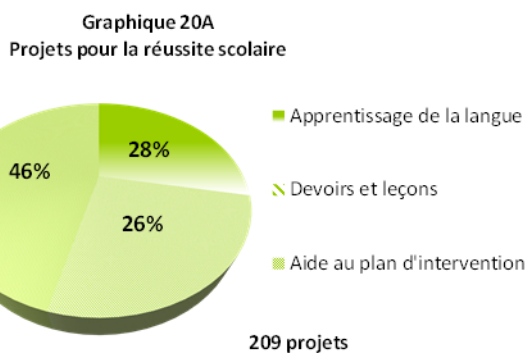
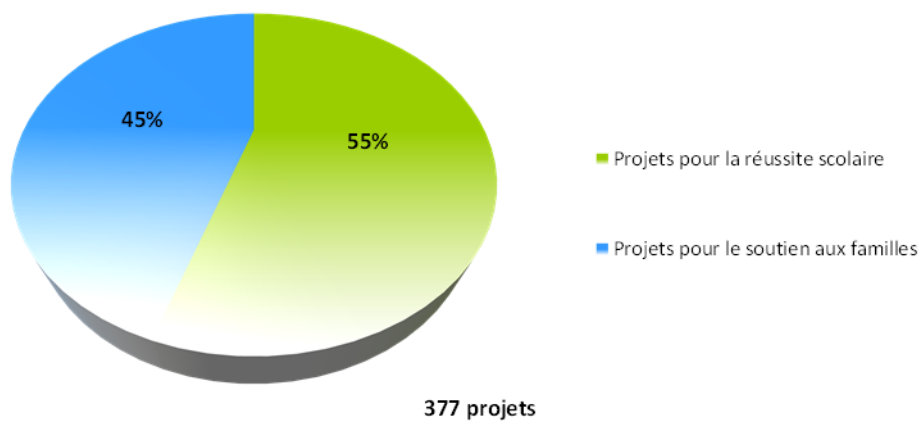


OBJECTIF Poursuivre la collaboration avec les partenaires afin de soutenir l'intégration des élèves immigrants sur le territoire

INDICATEUR

- Le nombre et la nature des projets en collaboration avec les partenaires

Graphique 20
Nombre et nature des projets en collaboration avec les partenaires



ÉTATS FINANCIERS

L'année financière 2015 s'est terminée au 30 juin avec un surplus d'exercice de 561 648 \$ sur un budget de 158,6 M\$, soit un tiers de 1 % du budget. À noter, les dépenses administratives baissent à 3,88 % du budget global de la CSSH.

Il est toutefois important de souligner qu'au 30 juin 2015, les états financiers affichaient un surplus accumulé de 12 338 133 \$, alors que dans les faits, la CSSH ne dispose pas d'une telle marge de manœuvre. De fait, ce surplus se décline de la manière suivante :

• Surplus accumulé	12,3 M\$
Moins	
○ Valeur comptable des terrains	4,8 M\$
○ Provisions pour avantages sociaux futurs (réserve comptable créée par le MEESR)	6,1 M\$
	<hr/>
Solde du surplus disponible au 30 juin 2015	1,5 M\$

Pour faire face aux défis qui l'attendent, la CSSH a mis en place un plan de redressement actualisé chaque année lui permettant d'atténuer, autant que possible, les impacts des compressions budgétaires récurrentes.

ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES (Pour la période se terminant le 30 juin 2015)

ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES (Pour la période se terminant le 30 juin 2015)

REVENUS

Taxe scolaire	25 689 576 \$
Subventions du MEESR	117 839 248 \$
Revenus tenant lieu de subventions	352 481 \$
Revenus des autres ministères et organismes gouvernementaux	210 885 \$
Droits de scolarité et revenus visant à financer un cours	2 675 890 \$
Autres revenus généraux	1 201 136 \$
Revenus spécifiques	10 618 114 \$

Total des revenus	158 587 331 \$
--------------------------	-----------------------

DÉPENSES

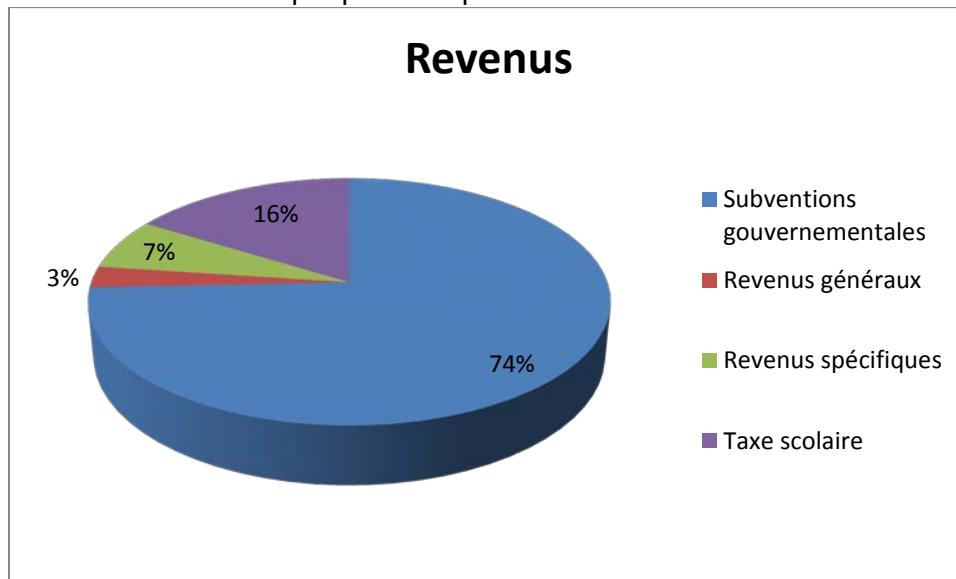
Activités d'enseignement et de formation	83 094 055 \$
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	33 395 327 \$
Services d'appoint	16 348 885 \$
Activités administratives	6 165 654 \$
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	17 532 155 \$
Activités connexes	4 769 996 \$

Total des dépenses	161 306 071 \$
---------------------------	-----------------------

Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	(3 280 388) \$
--	----------------

SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	561 648 \$
--	-------------------

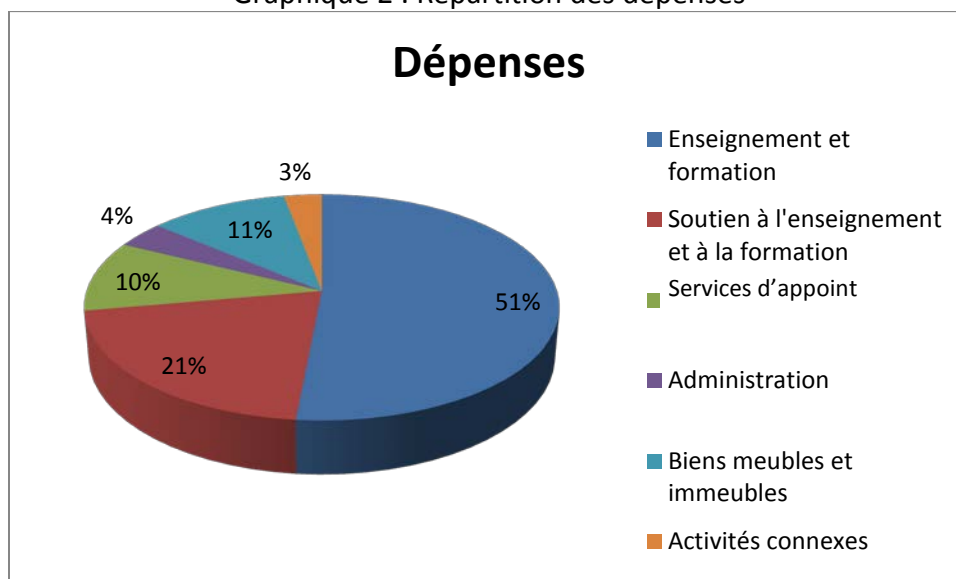
Graphique 1 : Répartition des revenus



Revenus pour l'année 2014-2015

Taxe scolaire	25,7 M\$
Subventions gouvernementales (subventions du MEESR et revenus tenant lieu de subventions)	118,2 M\$
Revenus généraux (revenus des autres ministères et organismes gouvernementaux, droits de scolarité et revenus visant à financer un cours et autres revenus généraux)	4,1 M\$
Revenus spécifiques (service de garde, transport scolaire, services aux entreprises, activités sportives et culturelles et frais chargés aux usagers)	11,6 M\$

Graphique 2 : Répartition des dépenses



Dépenses pour l'année 2014-2015

Enseignement et formation	83,1 M\$
Soutien à l'enseignement et à la formation	33,4 M\$
Services d'appoint (Services de garde et transport scolaire)	16,3 M\$
Administration	6,2 M\$
Biens meubles et immeubles	17,5 M\$
Activités connexes	4,8 M\$

RAPPORT EN VERTU DE L'ARTICLE 20 DE LA LOI SUR LA GESTION ET LE CONTRÔLE DES EFFECTIFS, DES MINISTÈRES, DES ORGANISMES ET DES RÉSEAUX DU SECTEUR PUBLIC AINSI QUE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT

Contrôle du niveau d'effectif | Du 1^{er} janvier 2015 au 31 mars 2015

Pour la période visée, le nombre d'heures maximales travaillées (établi sur la base de l'année scolaire 2013-2014) était de 766 567. Au cours de la période visée, soit du 1^{er} janvier 2015 au 31 mars 2015, la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe a utilisé 777 163 heures travaillées. L'écart entre le niveau maximal autorisé et le niveau réel a donc été de 10 596 heures travaillées, soit une augmentation de 1,38 % par rapport à la même période de l'année précédente. Cet écart s'explique par une augmentation de 1,38 % de la clientèle totale de Commission scolaire de Saint-Hyacinthe.

Contrats de services comportant une dépense de 25 000 \$ et plus | Du 1^{er} janvier 2015 au 30 juin 2015

Au cours de la période visée, la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe a conclu six contrats de services d'une valeur de 25 000 \$ et plus. La valeur totale de ces contrats s'élève à 326 792,33 \$. Un seul contrat de services de 25 000 \$ a été conclu avec une personne physique, d'une valeur de 40 230 \$.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DU COMMISSAIRE
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE SAINT-HYACINTHE

IDENTIFICATION

Le présent règlement est désigné sous le nom de *Code d'éthique et de déontologie du commissaire de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe*.

OBJECTIFS

Édicter les normes d'éthique et de déontologie destinées aux membres du conseil des commissaires de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe ainsi que les mécanismes d'application appropriés conformément aux dispositions de la *Loi sur l'instruction publique*, de façon, notamment, à accroître et maintenir la confiance du public dans l'intégrité, l'impartialité et la transparence de l'administration de la Commission scolaire.

SECTION I - CLAUSES INTERPRÉTATIVES

Fondement légal

1. Ce règlement s'inscrit dans le cadre de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., chapitre I-13.3, articles 175.1 à 175.4).

Champ d'application

2. Le présent règlement s'applique à tous les membres du conseil des commissaires.

Définition

3. Dans le présent règlement, on entend par :

Intérêt : attention favorable qui nous fait prendre part à ce qui regarde un tiers ou soi-même, à ce qui peut arriver à ce tiers ou à soi. Il peut être direct ou indirect et n'est pas nécessairement d'ordre pécuniaire.

Conflit d'intérêts : situation où un commissaire risque d'avoir à choisir entre son intérêt personnel et celui de la Commission scolaire.

Favoritisme : Attribution des situations, des avantages par faveur et non selon la justice ou le mérite.

SECTION II - DEVOIRS GÉNÉRAUX

Respect des normes légales

4. Le commissaire doit respecter la législation en vigueur de même que les règlements, les politiques et toutes les règles établies par la Commission scolaire.

Intégrité

5. Le commissaire exerce ses fonctions avec impartialité et indépendance, au meilleur des intérêts de la Commission scolaire.

Le commissaire évite d'agir ou de se placer dans une situation qui pourrait donner l'apparence de favoritisme ou d'un manque d'impartialité, d'intégrité ou d'indépendance de sa part.

Mission de la Commission scolaire

6. Le commissaire prend toute décision en respect de la mission éducative, culturelle et communautaire de la Commission scolaire et, à cet effet, travaille de concert avec ses collègues.

Comportement indigne ou incompatible

7. Le commissaire ne doit pas abuser de son autorité et porter atteinte à la crédibilité de l'organisme en ayant un comportement indigne ou incompatible avec les exigences de sa fonction.

Respect et courtoisie

8. Le commissaire traite le personnel avec respect et courtoisie sans s'ingérer dans la gestion interne de la Commission scolaire en respect des fonctions, pouvoirs et mandats de chacun.

SECTION III - EXERCICE COLLÉGIAL DE LA FONCTION

Respect des décisions prises

- 9.** Le commissaire doit respecter les décisions du conseil et en favoriser l'exécution. Cette obligation de loyauté se poursuit après la fin de son mandat à titre de commissaire.

Assiduité

- 10.** Le commissaire participe avec assiduité aux séances du conseil des commissaires, des divers comités prévus par la loi ou formés par la Commission scolaire auxquels il siège, et des autres organismes où il est délégué pour représenter la Commission scolaire.

Respect et courtoisie

- 11.** Le commissaire fait preuve de respect et de courtoisie dans ses relations avec ses pairs et respecte leur droit à prendre une position contraire à la sienne et, à cet effet, adopte un comportement et un langage appropriés.

SECTION IV - GESTION DE L'INFORMATION

Discrétion

- 12.** Le commissaire doit faire preuve de discrétion tant dans le cours de son mandat qu'après la fin de son mandat. Il doit conserver par-devers lui les renseignements de nature confidentielle, notamment ceux communiqués lorsque les instances de la Commission scolaire siègent à huis clos.

Information privilégiée

- 13.** Le commissaire n'utilise pas les informations que sa fonction lui a permis d'obtenir et qui ne sont pas accessibles au public, pour procurer un avantage indu à lui-même ou à son entourage dans le cadre de négociations ou de conclusions de contrats ou d'ententes à intervenir avec la Commission scolaire.

SECTION V – FAVORITISME ET CONFLIT D'INTÉRÊTS

Principe général

14. Un membre du conseil des commissaires doit faire en sorte de ne pas se placer dans une situation de favoritisme ou de conflit d'intérêts.

Situations de conflits d'intérêts ou d'apparence de conflits d'intérêts

15. À titre indicatif et de façon non limitative, sont considérées comme des situations de conflits d'intérêts ou d'apparence de favoritisme ou de conflits d'intérêts, les situations mentionnées à l'annexe.

Déclaration

16. Au moment de son entrée en fonction, un commissaire qui a un intérêt direct ou indirect dans des sociétés, des entreprises, des organismes ou des personnes morales susceptibles d'avoir des liens d'affaires avec la Commission scolaire, doit remplir une déclaration d'intérêts qu'il remet au directeur général.

Le fait de siéger au conseil d'administration de ces sociétés, entreprises, organismes ou personnes morales doit apparaître à la déclaration.

Cette déclaration se fait lors de la première séance du conseil :

- 1^o suivant le moment où toute personne ayant un tel intérêt devient membre du conseil;
- 2^o suivant le moment où le membre du conseil acquiert un tel intérêt;
- 3^o au cours de laquelle la question est traitée.

Le commissaire doit modifier sa déclaration en fonction de l'évolution de ses intérêts ou lorsque la Commission scolaire le requiert.

Retrait des débats

17. Tout membre du conseil des commissaires doit s'abstenir de participer au débat et à toute décision où son implication pourrait donner une apparence de conflit d'intérêts ou de partialité dans le processus décisionnel du conseil.

Il doit temporairement quitter la salle où se tiennent les débats pendant la durée de ceux-ci.

Rémunération

- 18.** Un commissaire ne peut accorder, solliciter, accepter ou recevoir quelque autre rémunération que celle établie par le conseil des commissaires en vertu de la loi et des règlements, que ce soit sous forme de profit, faveur ou avantage pour lui-même ou pour une autre personne dans l'exercice de ses fonctions.

Remboursement des dépenses

- 19.** Le commissaire voit ses dépenses remboursées selon les normes en vigueur à la Commission scolaire.

SECTION VI – MÉCANISMES D'APPLICATION

Dénonciation

- 20.** Le commissaire dénonce auprès du président ou du vice-président, si le président est en cause, toute situation de conflit d'intérêts ou d'abus de droit qu'il constate.

Plainte

- 21.** Toute plainte relative à un manquement au présent code est transmise au président du conseil des commissaires ou au vice-président, si le président est en cause.

Sur réception d'une plainte écrite ou à l'initiative du président ou du vice-président, le cas échéant, le responsable de l'application du code d'éthique et de l'imposition de sanctions en est saisi.

Responsable et assesseurs

- 22.** Le conseil des commissaires nomme un responsable de l'application du code d'éthique et de l'imposition de sanctions.

Le responsable est secondé par deux assesseurs nommés par le conseil des commissaires.

Le mandat du responsable et des assesseurs est d'une durée d'un an, sauf destitution par le vote d'au moins les deux tiers des membres du conseil des commissaires ayant le droit de vote.

Des substituts sont désignés pour remplacer le responsable ou les assesseurs en cas d'absence ou d'empêchement.

Le responsable et ses assesseurs ont une expérience au sein des commissions scolaires ou une formation juridique; les personnes étant ou ayant été commissaires ou membres du personnel de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe ne sont pas éligibles.

Le responsable peut s'adjoindre toute personne qu'il juge susceptible de pouvoir l'aider dans son mandat.

Rémunération

23. La rémunération du responsable et de ses assesseurs est fixée par résolution du conseil des commissaires.

Sanctions

24. Le responsable peut appliquer des sanctions à l'endroit d'un commissaire ayant dérogé à l'éthique ou à la déontologie.

Ces sanctions peuvent être, notamment, la demande de rétractation, d'excuse publique, le blâme, le retrait de tout mandat confié ou la suspension.

Étude et décision

25. Le responsable étudie la plainte en donnant notamment aux personnes intéressées l'occasion de présenter leurs observations. Par la suite, il avise le plaignant et le commissaire concerné de sa décision et, s'il y a lieu, de la sanction et sa durée. Il dépose à ces personnes de même qu'au conseil des commissaires un rapport faisant état de ses constatations et décisions.

Avis public préalable : 20-09-08
Adoption : 21-10-08
Numéro de résolution : C-08-10-54
Avis public d'adoption : 29-10-08
Entrée en vigueur : 29-10-08

Président

Secrétaire général

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DU COMMISSAIRE
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE SAINT-HYACINTHE

Situations de conflits d'intérêts ou d'apparence de conflits d'intérêts

- Participer à un comité de sélection où un candidat a un lien d'amitié ou de parenté avec lui;
- Participer à la décision d'engager une personne avec qui il a un lien d'amitié ou de parenté;
- Participer à tout débat, recommandation ou décision qui sont susceptibles de lui faire retirer directement ou indirectement des avantages pécuniaires ou des bénéfices d'une autre nature;
- Utiliser son pouvoir de décision ou influencer pour favoriser une personne physique ou morale avec qui il a des liens d'affaires ou de parenté;
- Utiliser pour son avantage personnel ou celui d'une autre personne, les biens ou les services de la Commission scolaire à des fins autres que celles autorisées par la Commission scolaire;
- Solliciter ou accepter, directement ou indirectement, pour lui-même ou pour une autre personne, un cadeau, une récompense, une commission ou d'autres avantages pécuniaires susceptibles de pouvoir nuire ou influencer son indépendance ou son impartialité ou en donnant l'apparence;
- Utiliser le nom, le logo et la papeterie de la Commission scolaire pour son usage personnel;
- Obtenir ou tenter d'obtenir en priorité, pour son entourage ou pour lui-même, des services qu'offre la Commission scolaire;

CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE SAINT-HYACINTHE

RAPPORT ANNUEL DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

ANNÉE 2014-2015

CHRISTIAN BEAUDRY
PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

AOUT 2015

INTRODUCTION

Ce rapport annuel du Protecteur de l'élève est déposé au Conseil des commissaires de la Commission scolaire conformément aux articles 220.2 et 242 de la *Loi sur l'instruction publique* et à l'article 10.5 du *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents* de la Commission scolaire.

Ce rapport fait état, d'une part, du rôle et des différentes fonctions attribuées au Protecteur de l'élève, et, d'autre part, du nombre, de la nature et du traitement des plaintes reçues par celui-ci.

RÔLE DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

La fonction de Protecteur de l'élève a été créée par des modifications apportées en 2009 à la *Loi sur l'instruction publique*. L'article 220.2 de cette dernière, ainsi que le *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes établie par une Commission scolaire*, adopté en vertu de la Loi, ont instauré un régime de traitement de plaintes dont le Protecteur de l'élève est l'ultime intervenant.

Le Protecteur de l'élève, nommé par le Conseil des commissaires, est un tiers neutre, indépendant et impartial dont le rôle est de recevoir et traiter des plaintes provenant de parents d'élèves ou d'élèves qui sont insatisfaits d'une décision ou d'une orientation prise par un membre du personnel de la Commission scolaire.

Le Protecteur de l'élève n'est pas soumis à l'autorité du directeur général de la Commission scolaire. Il relève du Conseil des commissaires. Il n'agit pas à titre d'avocat ou de représentant d'un parent, d'un élève ou de la Commission scolaire. Il ne donne pas d'avis juridiques.

Les principales fonctions d'un Protecteur de l'élève sont :

- Informer et conseiller les plaignants de leurs droits et de leurs recours possibles dans le cadre du *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents*;
- Lorsque les étapes préliminaires prévues à la procédure d'examen des plaintes n'ont pas été franchies, rediriger les plaignants vers les instances appropriées;
- Traiter des plaintes suite à l'épuisement des recours mis à la disposition des plaignants par la Commission scolaire;

- À l'occasion du traitement d'une plainte, conseiller et offrir aux plaignants des pistes de solution à l'égard des problèmes soulevés, ou agir comme médiateur;
- Suite à une enquête, donner au Conseil des commissaires son avis sur le bien-fondé d'une plainte et, le cas échéant, lui proposer les correctifs qu'il juge appropriés.

Il importe de souligner que le Protecteur de l'élève ne peut réviser ou modifier les règlements, politiques ou conventions collectives de la Commission scolaire. Ni prendre des décisions en lieu et place des établissements et services de celle-ci. Il ne peut non plus substituer son opinion personnelle à celle des professionnels qui sont formés et qualifiés pour évaluer les besoins spécifiques des élèves ainsi que la nature des services que ces derniers requièrent.

En somme, le Protecteur de l'élève n'a pas de pouvoir décisionnel mais plutôt un pouvoir de recommandation.

DÉFINITIONS

Avant d'énumérer le nombre et la nature des plaintes reçues au cours de cet exercice, quelques distinctions sont de mise afin de bien saisir la portée de l'intervention du Protecteur de l'élève.

Redirection d'appel

Souvent, les plaignants ne savent pas qu'ils doivent s'adresser directement à la personne ou à l'instance concernée ou au Responsable de l'examen des plaintes avant de communiquer avec le Protecteur de l'élève. Dans de tels cas, ils sont redirigés vers les instances appropriées, conformément à la procédure d'examen des plaintes.

Consultation

Certains plaignants consultent le Protecteur de l'élève avant de porter plainte officiellement auprès de la Commission scolaire. Les plaignants profitent de cette consultation avec le Protecteur de l'élève pour faire état d'une situation ou d'un différend avec la Commission scolaire ou un membre de son personnel. Parfois, le Protecteur de l'élève se permet de communiquer avec les instances concernées afin de faciliter la résolution de la situation ou du différend. Et, finalement, il oriente le plaignant, qui n'a pas épuisé tous les recours mis à sa disposition, vers les autorités compétentes, lorsque celui-ci désire porter plainte.

Plainte non recevable

Sur réception d'une plainte, le Protecteur de l'élève doit d'abord déterminer si celle-ci est recevable. Si les recours disponibles n'ont pas été épuisés ou si l'objet de la plainte ne relève pas de la compétence du Protecteur de l'élève, la plainte est qualifiée de non recevable et le plaignant est invité à s'adresser à l'autorité compétente.

Plainte recevable

Une plainte est jugée recevable si toutes les démarches préalables ont été effectuées et que l'objet de la plainte relève de la compétence du Protecteur de l'élève. Toutefois, celui-ci peut se saisir d'une plainte à toute étape de la procédure d'examen des plaintes s'il estime que son intervention est nécessaire afin d'éviter qu'une situation préjudiciable ne résulte de l'absence d'une intervention immédiate de sa part.

Enquête

Lorsqu'une plainte est jugée recevable, le Protecteur de l'élève entreprend une enquête. Après avoir discuté de la situation et recueilli tous les faits auprès du plaignant et des intervenants concernés de la Commission scolaire, le Protecteur de l'élève peut proposer aux parties des pistes de solution ou agir comme médiateur. À défaut, il soumet au Conseil des commissaires son avis sur le bien-fondé de la plainte et, le cas échéant, lui propose les correctifs qu'il juge appropriés.

Plainte fondée

Une plainte est considérée comme fondée lorsque l'enquête du Protecteur de l'élève révèle qu'une erreur ou une injustice a été commise ou que l'élève a été autrement lésé.

Plainte non fondée

Une plainte est considérée comme non fondée lorsque l'enquête du Protecteur de l'élève ne révèle pas qu'une erreur ou injustice a été commise ou que l'élève a été autrement lésé.

DOSSIERS TRAITÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2014-2015

Au cours de cet exercice, dix-neuf (19) demandes ont été adressées au Protecteur de l'élève. De ce nombre, il y a eu douze (12) redirections d'appels, trois (3) consultations et quatre (4) plaintes qui ont fait l'objet d'une enquête.

Encore cette année, la redirection d'appels et les consultations représentent la majorité des demandes reçues. Le faible taux de plaintes s'explique par le fait que le Protecteur de l'élève est une instance de dernier recours et que le service de traitement des plaintes est efficace.

L'une des plaintes reçue a été jugée non recevable. Les trois (3) autres plaintes qui ont fait l'objet d'une enquête ont été réglées en totalité (2) ou en partie (1) avec l'aide des directions concernées et du secrétariat général.

Je n'ai été informé d'aucune expulsion d'élève pour cause d'intimidation ou de violence.

Je n'ai pas de recommandations à formuler en matière d'intimidation et de violence, aucune demande comportant des allégations de cette nature n'ayant été adressée au Protecteur de l'élève.

RAPPORT ANNUEL DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE ANNÉE 2014-2015

Le tableau qui suit indique la nature des consultations et plaintes traitées

NATURE		CONSULTATIONS	PLAINTES
Contestation d'une décision			
Code de vie	Drogue		
	Fouille		
	Réintégration		
	Sévérité de la sanction		
	Suspension	1	
Code vestimentaire			
Conseils et informations en général		1	
Discrimination			
Entente extraterritoriale			
Élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	Classement		
	Intégration		
	Plan d'intervention (y compris absence de)		1
	Scolarisation		
	Suspension de services		1
	Transfert d'école		1
Évaluation des apprentissages			
Expulsion d'un élève adulte			1
Frais chargés aux parents			
Intimidation et violence (y compris harcèlement)			
Organisation scolaire	Admission et répartition des élèves		
	Choix d'école ou de programme		
	Classement		
	Soutien aux élèves en difficulté		
	Transfert d'école		
Plainte à l'endroit d'un membre du personnel		1	
Transport scolaire	Droit au transport		
	Point d'embarquement et sécurité		
	Tarification		

CONCLUSION

Ce rapport clôt la cinquième année d'existence du Protecteur de l'élève.

Il faut souligner encore cette année l'efficacité du mécanisme interne de traitement des plaintes de la Commission scolaire. Ceux qui y participent contribuent manifestement à réduire le nombre de demandes qui doivent être traitées par le Protecteur de l'élève.

Au cours de ce second exercice à titre de Protecteur de l'élève, j'ai été en contact avec quelques intervenants de la Commission scolaire dans le cadre de mes enquêtes. Leur accueil a toujours été cordial et ouvert à l'égard de mes démarches. Je tiens à souligner leur professionnalisme et la célérité avec laquelle ils ont répondu à mes demandes. Je les remercie d'avoir ainsi grandement facilité mes interventions.

Je remercie également Me Johanne Fournier qui agit comme Protecteur de l'élève substitut.

Avis

Dans ce rapport, le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte. Il désigne l'ensemble des personnes de sexe féminin et de sexe masculin.

ORIENTATIONS 2 ET 3

ORIENTATION Valoriser et mobiliser

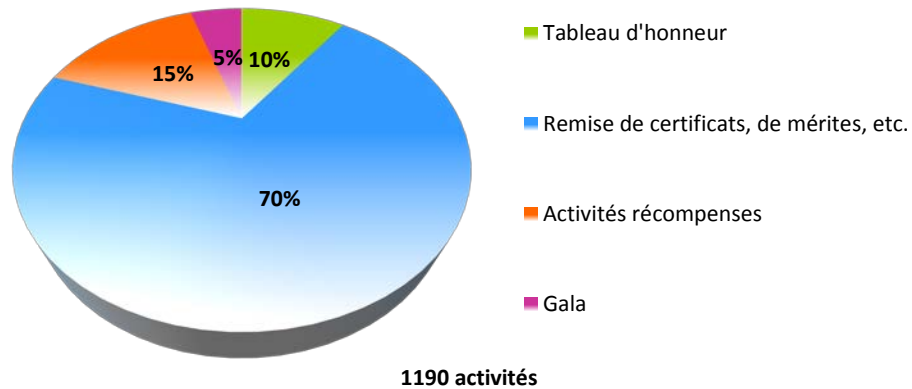
AXE L'élève

OBJECTIF Reconnaître et promouvoir l'importance de l'effort et du travail pour la réussite

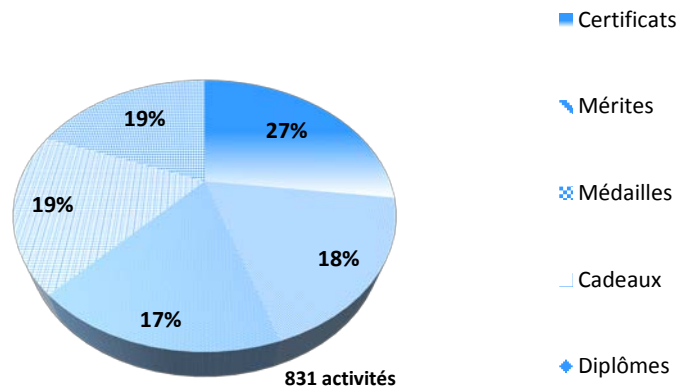
INDICATEUR

- Nombre d'activités porteuses soutenant l'effort et le travail pour l'atteinte de la réussite

Graphique 21
Nombre d'activités porteuses soutenant l'effort et le travail pour l'atteinte de la réussite



Graphique 21A
Activités de remise de ...



Dans toutes les écoles, des activités ont été réalisées en lien avec la reconnaissance de l'effort et du travail pour la réussite. En tout, 267 activités ont été répertoriées en 2013. Celles-ci consistaient notamment en :

- activités récompenses;
- affichages et mentions;
- cadeaux, certificats, médailles, mérites et récompenses;
- concerts, spectacles et représentations;
- expositions diverses;
- activités pour les finissants (bal, remise de diplômes, collation des grades);
- publications diverses;
- activités sportives;
- activités diverses (compétitions scientifiques, club de gars, animations, etc.).

Ces activités ont fait l'objet d'un partage entre directions d'école, à l'occasion d'une rencontre du comité consultatif de gestion (CCG).

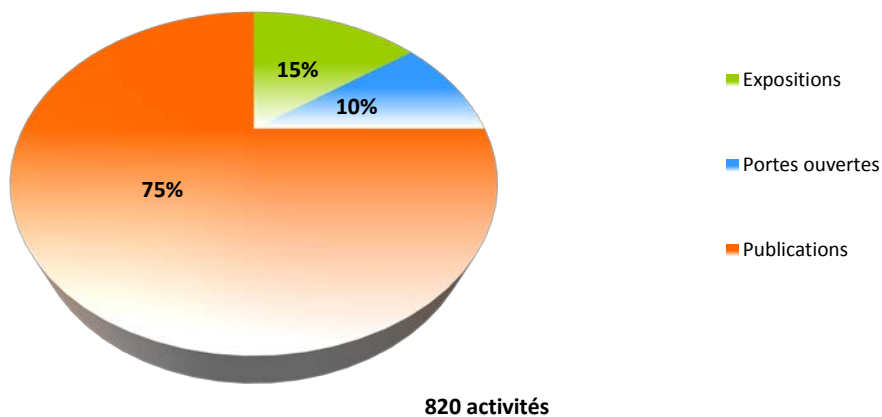
AXE Le personnel

OBJECTIF Reconnaître la contribution du personnel et valoriser les professions liées à l'éducation

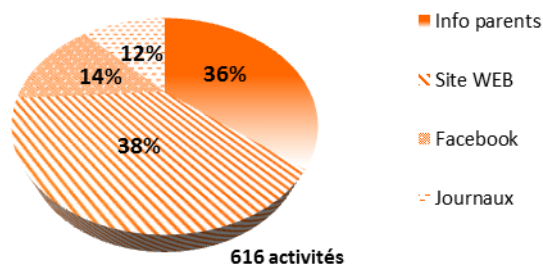
INDICATEUR

- Nombre d'activités des établissements pour lesquelles sont diffusées les réalisations des élèves et du personnel

Graphique 22
Nombre d'activités des établissements pour lesquelles sont diffusées les réalisations des élèves et du personnel



Graphique 22A
Activités de publication



INDICATEUR

- Nombre d'activités de la commission scolaire pour lesquelles sont diffusées les réalisations des élèves et du personnel

La commission scolaire tient certaines activités de diffusion des réalisations des élèves et du personnel :

- Semaines thématiques des employés (professionnels, enseignants et personnel de soutien);
- Gala de reconnaissance scolaire;
- Soirée des retraités et des 25 ans de service;
- Site Web et intranet de la commission scolaire;
- Page Facebook de la commission scolaire;
- Infolettre de la commission scolaire destinée au personnel;
- Communiqués de presse;
- Participation à divers concours :
 - Concours québécois en entrepreneuriat;
 - Prix Excellence de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ);
 - Regroupement des commissions scolaires de la Montérégie (RCSM);
 - Etc.
- Infolettre du secondaire public destinée aux parents.

En 2013, 134 inscriptions ont été faites à ce sujet, parmi lesquelles on trouve notamment :

- Gala Méritas;
- Primaire en spectacle;
- Secondaire en spectacle;
- Sites Web des établissements;

- Expositions;
- Journaux locaux;
- Journal de l'école ou info-parents.

Là aussi, on remarque une stagnation du nombre de ces activités. En 2010-2011, les écoles tenaient en moyenne 3,8 activités du genre. En 2012-2013, cette moyenne était passée à 3,6.

INDICATEUR

- Degré de satisfaction des employés face à la reconnaissance au sein de leur unité administrative

En 2013, 533 employés ont répondu à un sondage portant notamment sur leur degré de satisfaction quant à la reconnaissance au sein de leur établissement et de la commission scolaire.

Le sondage traitait de la reconnaissance en lien avec :

- les usagers;
- les collègues;
- le supérieur immédiat;
- le siège social de la CSSH;
- le milieu de travail;
- la perception générale.

Les résultats de ce sondage ont été comparés à ceux obtenus en 2010. Sur les 56 indicateurs de satisfaction utilisés :

- 41 sont à la hausse;
- 15 sont stables;
- aucun n'est à la baisse.

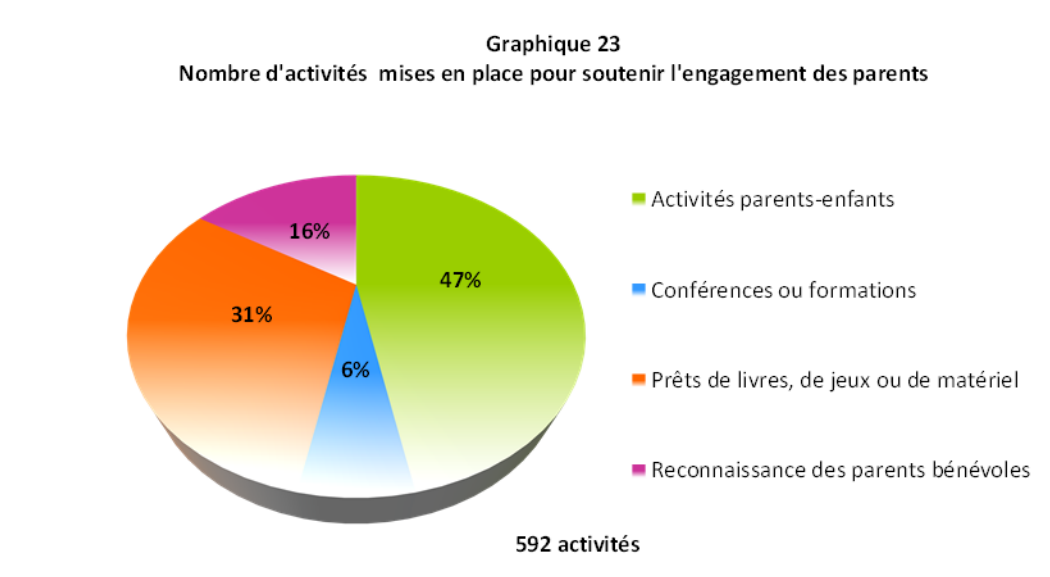
AXE Le personnel
OBJECTIF Assurer le développement des compétences professionnelles
INDICATEUR

- Mise en œuvre d'un plan de développement professionnel dans chaque unité administrative

Il s'agit d'un nouvel indicateur pour lequel il n'existe pas encore de données.

AXE Les parents et le milieu
OBJECTIF Favoriser et reconnaître l'engagement des parents
INDICATEUR

- Nombre d'activités mises en place pour soutenir l'engagement des parents



En 2013, près de 200 activités ont été comptabilisées à ce chapitre. Les écoles font notamment mention de :

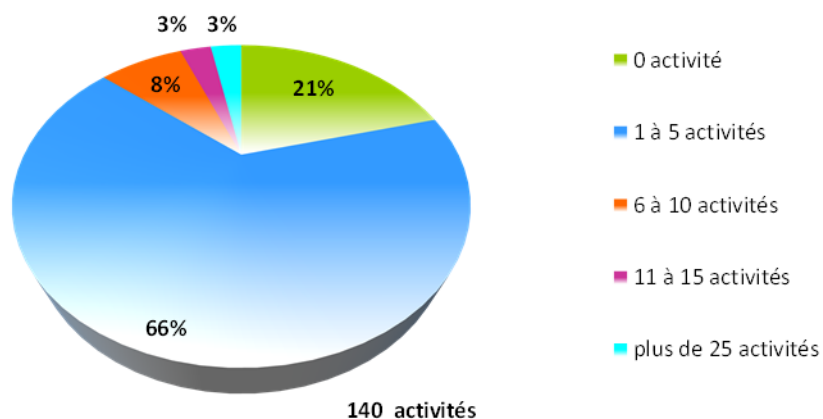
- programme particulier pour enfant en difficulté et doubleur;
- projet de santé globale;
- projet de support en mathématique;
- suivi au plan d'action sur la violence;
- ateliers se déroulant avec l'aide des parents (ex. : cuisine, lecture, jeux, apprentissages, nutrition, ergothérapie au préscolaire);
- déjeuner avec les parents;
- démarche vers l'autonomie;
- activités parascolaires avec les parents;
- participation des parents à différentes activités de l'école (murale, etc.);
- participation des parents à des activités de reconnaissance (gala, activités des finissants, etc.);
- invitation des parents à des prestations (spectacles, expositions, présentations orales).

OBJECTIF Favoriser et reconnaître l'engagement de la communauté

INDICATEUR

- Nombre d'activités auxquelles ont participé les partenaires

Graphique 24
Nombre d'activités auxquelles ont participé les partenaires



ORIENTATION Communiquer

AXE Le personnel

OBJECTIF Améliorer les communications reliées à nos orientations et à nos actions

INDICATEUR

- Degré de satisfaction du personnel face aux attentes exprimées en matière de communication de nos orientations et de nos actions.

En 2013, 533 employés ont répondu à un sondage portant notamment sur leur degré de satisfaction en matière de communication.

Celui-ci portait notamment sur la satisfaction et la fréquence des communications :

- au sein de l'équipe de travail;
- avec le supérieur immédiat;
- au sein de la commission scolaire;
- en général.

Les résultats de ce sondage ont été comparés à ceux obtenus en 2010. Sur les 58 indicateurs utilisés :

- 36 sont à la hausse;
- 15 sont stables;
- 7 sont à la baisse.

INDICATEUR

- Degré de fréquentation des sections des sites Internet destinées au personnel

Intranet (site destiné aux employés)

Septembre			
	2010	2013	Écart
Pages consultées	17 570	22 854	+ 30 %
Temps moyen passé sur la page	1 : 01	1 : 47	+ 75 %
Taux de rebond	45 %	63 %	+ 42 %

AXE Les parents

OBJECTIF Communiquer nos orientations, nos actions et nos résultats

INDICATEUR

- Niveau de connaissance des projets éducatifs et des plans de réussite des établissements scolaires

En 2013, 40 % des parents se considèrent bien informés quant au projet éducatif de l'école. Ce taux était de 42 % en 2008. Cet élément demeure un défi à relever.

INDICATEUR

- Degré de fréquentation des sections des sites Internet de la commission scolaire et des établissements destinées aux parents

Statistiques d'achalandage du site Internet

Mai			
	2010	2013	Écart
Visiteurs uniques	11 324	29 231	+ 158 %
Pages consultées	69 547	147 355	+112 %
Durée moyenne de la visite	2 : 08	3 : 37	+ 69 %

INDICATEUR

- Degré d'information des parents à propos des résultats des élèves

En 2013, un sondage a été réalisé par la firme Léger Marketing, lequel a mesuré le degré d'information des parents à propos des résultats des élèves.

Sondage Léger Marketing	
	2013
Bien informés	71 %

AXE Le milieu
OBJECTIF Communiquer nos orientations, nos actions et nos résultats, et assurer le rayonnement de la commission scolaire et de ses établissements auprès de la population

INDICATEUR

- Étendue de la couverture médiatique

Étude comparative sur la couverture médiatique 2008-2009 et 2012-2013

Revue de presse Le Courrier, Le Clairon, La Pensée de Bagot et revue Contact affaire	
2008-2009 (75 articles)	2012-2013 (255 articles)

Par ailleurs, la commission scolaire a mis de l'avant un certain nombre d'initiatives en vue d'augmenter la connaissance que peuvent avoir les parents et le public des activités de la commission scolaire et de ses établissements. Celles-ci ont été notamment en lien avec :

- Les communications électroniques (site Web, banque de courriels, etc.);
- La promotion de l'école publique et/ou de la CS;
- La participation accrue à différents concours liés à la reconnaissance;
- L'embauche d'une nouvelle ressource en communication (2010);
- L'accompagnement accru des unités administratives en matière de communication;
- La valorisation de la démocratie scolaire;
- La communication politique;
- La modification du format de reddition de comptes;
- L'information sur le plan de lutte contre l'intimidation et la violence;
- La déclaration de services aux citoyens;
- L'opération conciliation études-travail.

INDICATEUR

- Degré d'information de la population à propos des résultats des élèves

En 2013, un sondage a été réalisé par la firme Léger Marketing, lequel a mesuré le degré d'information de la population à propos des résultats des élèves.

Sondage Léger Marketing	
	2013
Bien informés	53 %

INDICATEUR

- Taux de perception positive de la population face à nos établissements primaires et secondaires

En 2013, un sondage a été réalisé par la firme Léger Marketing, lequel a mesuré le taux de perception positive de la population face aux établissements primaires et secondaires.

Sondage Léger Marketing	
	2013
Bonnes écoles primaires	90 %
Bonnes écoles secondaires	84 %

Pour nous joindre

Commission scolaire de Saint-Hyacinthe
2255, avenue Sainte-Anne
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5H7
Téléphone : 450 773-8401 / 1 877 773-8401
Télécopieur : 450 773-3262
information@cssh.qc.ca
www.cssh.qc.ca

Équipe de production

Rédaction et coordination : Sagette Gagnon
Supervision : Daniel Camirand et Caroline Dupré
Mise en page : Jolyane Lamarche
Collaboration : Catherine Lemaire, Stéphanie Ruel, Karina St-Germain, Marie-Noël Lambert, Richard Messier, Sylvie Girard, Mélanie Trudel, Yvonne Scott, Sylvie Ménard, Hélène Lefort, Carl Bérubé
Révision : Diane Charbonneau